



## **Le Collectif « Sauvons les fruits et légumes de France » regrette la non prise en compte des réalités du terrain concernant la décision d'interdiction des néonicotinoïdes**

le 01 Mai 2013 à 20:05

L'absence d'un consensus du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale ouvre la porte à une interdiction par la Commission européenne de l'usage de trois néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame). Pour le Collectif « Sauvons les fruits et légumes de France », rassemblant des producteurs conventionnels et biologiques, cette décision est le résultat d'un lobbying démagogique et effréné d'associations environnementalistes. Celles-ci se sont lancées depuis de nombreuses années dans un combat idéologique au dépend de l'agriculture et de l'environnement.

Pour Bernard Géry, maraicher et porte-parole du Collectif Sauvons les fruits et légumes de France, «cette décision est caractéristique de l'absence de prise en compte de la réalité de terrain. Nous allons encore en pâtir...mais personne ne se souciera évidemment de la baisse des volumes de production, des emplois perdus et des exploitations menacées! »

### **Le Collectif rappelle que les agriculteurs ont besoin de techniques innovantes et respectueuses de l'environnement**

En arboriculture, depuis quelques années, les producteurs doivent faire face à une recrudescence de pucerons lanigères. Pour lutter contre ce ravageur, l'administration française avait autorisé l'usage de deux produits à base des néonicotinoïdes : la clothianidine et le thiaméthoxame, qui plus est en période post-floral. Ceux-ci avaient un avantage écologique incomparable car ils présentaient une très faible toxicité vis-à-vis de l'Aphelinus mali, micro-hyménoptère prédateur des pucerons lanigères et donc outil naturel de contrôle. Demain, les producteurs n'auront accès qu'à un seul produit : celui-ci doit être utilisé impérativement très tôt en saison et donc sans une évaluation du développement du prédateur, ce qui est contraire à la pratique de l'Agriculture Raisonnée.

### **Des progrès à faire pour la filière apicole européenne**

Les arboriculteurs constatent que l'apiculture européenne manque encore de données précises sur la réalité sanitaire des colonies d'abeilles. Moins de 50 % des ruches françaises ont un traitement homologué contre le varroa (cause de mortalité n°1 des abeilles selon l'ANSES\*). En cause également, le manque de ressource florale. Si prochainement, ces trois substances risquent d'être interdites, il est fort à parier qu'après-demain, les associations environnementalistes expliquent que la mortalité des abeilles est due à d'autres substances pour masquer leur incapacité à faire face aux enjeux techniques et économiques de la filière apicole.